

COMPTE RENDU DE REUNION		
Commission Consultative des Services Publics Locaux		
15 octobre 2008		
PRESENTS	Madame de FLEURIEU Monsieur PICARD Monsieur BRAYER Monsieur DESMULES Monsieur MANDON Monsieur SZAC Madame MICHAUD Madame MAURICE Monsieur DEROGNAT Madame DUTERRE Monsieur FELIX Madame GRUAT Monsieur KEYSSEYAN	Mairie Arnas - Présidente commission Président CAVIL Mairie de Limas Mairie de Villefranche Mairie de Villefranche Mairie de Limas Office des Générations Réunies Groupement Ecologique Beaujolais Arnas plein Air Association des familles Limas Circulimas Association des Crématistes UFCV que Choisir
ABSENTS EXCUSES	Madame REBAUD Monsieur BARRY Monsieur ALLEMANDI Madame PROST ROUX	Mairie de Gleizé Groupement Ecologique Beaujolais Office des Générations Réunies CAVIL - Responsable service scolaire
ASSISTAIENT	Monsieur PHULPIN Monsieur NENERT Madame HOERNER Monsieur LUCCHINI Monsieur ROQUES	CAVIL - Directeur Général CAVIL - Responsable service administration générale STAV SHCB VEOLIA EAU
DIFFUSION	<i>A tous les membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux A tous les participants</i>	
DOCUMENTS JOINTS	<ul style="list-style-type: none"> x rapport sur la qualité et le prix d'élimination des déchets x lettre à Monsieur le Sous-préfet concernant les solvants chlorés et les pesticides 	
Prochaine réunion	26/11/2008 à 18h00	
n/réf : PP/NL		

Madame de FLEURIEU accueille les participants en précisant que cette nouvelle Commission Consultative des Services Publics Locaux va travailler sur un champ beaucoup plus large que le comité local des usagers.

Elle rappelle qu'il est fait obligation aux établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50.000 habitants de créer une telle commission pour l'ensemble des services publics qui sont confiés à un tiers soit par délégation soit par exploitation en régie dotée de l'autonomie financière.

Elle rappelle que cette commission a pour compétence d'examiner notamment chaque année les rapports annuels établis par les délégataires de service public, les rapports sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable, d'assainissement, de collecte et de traitement des ordures ménagères ainsi que le bilan d'activité des services exploités en régie et doté de l'autonomie financière.

Elle précise que cette commission doit également être consultée sur tout projet de délégation de service public ou de création d'une régie dotée d'une autonomie financière.

Il est rappelé que la Communauté d'agglomération a délégué la gestion d'un certain nombre de services publics, tels les transports urbains, le centre funéraire, la restauration scolaire, la production et l'alimentation en eau potable, l'exploitation des stations d'épuration.

Monsieur SZAC, membre de l'association "à l'écoute de Limas", indique qu'il regrette que personne n'ait été désigné pour représenter cette association.

Il précise qu'il est membre de la commission en tant qu'élu et rappelle que lors du précédent comité local des usagers, il était présent en tant qu'élu et qu'un membre de l'association siégeait de même. Il exprime le vœu que soit réétudiée cette question.

Il est répondu qu'il a été envoyé un courrier aux maires leur demandant de proposer les associations de leur commune susceptibles d'intégrer cette commission. Il a été précisé que pour l'association "à l'écoute de Limas", Monsieur SZAC, membre de cette association, pourra tout légitimement informer les autres membres, des dossiers présentés à cette commission.

Madame de FLEURIEU dit qu'il sera opportun de mettre en place un règlement intérieur notamment pour évoquer les questions des suppléances et demande que les services travaillent sur cet élément.

SERVICE TRANSPORTS URBAINS

Madame HOERNER, directrice du STAV présente les grandes lignes du rapport d'activités 2007 du service transport urbain.

Elle rappelle les principales caractéristiques de cet exercice, notamment en juillet la création de la desserte estivale Nautibus. En août, la création d'une nouvelle ligne 5, modifiée à la fois dans sa fréquence et dans son itinéraire, l'augmentation de l'offre sur les lignes 1 et 3 et la mise en correspondance avec les départs et arrivées des TER.

Cette restructuration a conduit à une augmentation de l'offre de transport de 30 % et a fait l'objet d'un avenant avec l'autorité organisatrice.

Elle précise que l'année 2007 a également été l'occasion d'améliorer l'information voyageur, notamment au niveau des points d'arrêt ; amélioration qui s'est accompagnée de l'implantation de 150 nouveaux poteaux spécifiquement étudiés pour être accessibles aux malvoyants.

Il est exposé de manière synthétique les grandes lignes concernant le réseau, les moyens mis en œuvre, la politique commerciale, les performances du réseau et les comptes d'exploitation 2007.

Monsieur FELIX remarque l'incidence financière entre l'exercice 2006 et 2007 dû notamment à la création d'une ligne supplémentaire de l'ordre de 400.000 euros.

Monsieur SZAC dit qu'il serait opportun de s'intéresser, lors de la nouvelle DSP, à l'intégration dans le parc automobile d'une source nouvelle d'énergie. Il pense notamment au gaz naturel et à l'électricité.

Il dit qu'il convient de montrer l'exemple et que dans un certain nombre de collectivités cela a été mis en place.

Monsieur PICARD est tout à fait favorable, dans le cadre des énergies renouvelables, à étudier avec attention cette orientation.

Il précise toutefois qu'il conviendra de prendre en compte la question du coût.

SERVICE RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur LUCCHINI de la société SHCB présente le rapport d'activités 2007 du service.

Cette société a pour mission d'assurer selon le procédé de liaison froide l'exploitation et la gestion de la cuisine centrale et de ses équipements, l'approvisionnement en denrées et autres consommables qui concourent à la fabrication et au conditionnement des repas, l'élaboration des menus en concertation avec les services concernés et en conformité avec la réglementation en vigueur, l'entretien des locaux, le transport et la distribution des repas, le contrôle de l'hygiène, le contrôle de sécurité, la gestion du service et la perception auprès des usagers du service.

Au niveau des chiffres, il est servi à peu près 940 repas/jour, ce qui fait pour une année près de 124.000 repas.

En juin 2007, un avenant au contrat a été conclu et le règlement des services a été modifié à la rentrée pour mettre en place une procédure permettant de solutionner au mieux la question des impayés.

Au niveau des tarifs, pour l'année scolaire 2007/2008, le prix enfant CAVIL était de 3,83 € plus une participation des communes de 1,83 €, le prix enfant extérieur et adulte était de 5,60 €.

Madame MAURICE pose la question de la cuisine bio et signale de ce fait un livre qui s'intitule "manger bio" et qui lui paraît particulièrement bien fait.

Il lui est répondu qu'actuellement, toutes les sept semaines, il est proposé un menu totalement bio et que le retour des enfants, sur une question de Madame MAURICE, paraît très positif.

Madame MAURICE fait part de prix de restauration très inférieurs aux prix indiqués par la CAVIL. Il lui est répondu qu'il faut comparer ce qui est comparable et de voir très clairement ce que recouvre ce prix. Il est précisé, en effet, qu'à la CAVIL tous les satellites dépendent du délégataire, ainsi que le personnel, ce qui surenchérit bien évidemment le prix restauration. Si on ne parle que du coût matière aujourd'hui, il est de l'ordre de 1,37 à 1,40 €.

Il est fait part que 20 % des repas par semaine servis devront être bio d'ici 2012 ce qui ne pose pas de problème particulier aux responsables de SHCB.

Monsieur FELIX pose la question du nombre de restaurants, il lui est répondu qu'il existe 22 restaurants avec un nombre de 15 employés.

Sur une question des services qualité et des normes ISO, il est répondu que la société étudie la possibilité d'intégrer cette norme. Il y a aujourd'hui un ingénieur agroalimentaire, ainsi qu'un ingénieur qualité qui travaillent sur ce sujet.

En conclusion, et suite aux explications des responsables de la société, les membres de la commission sont satisfaits de la qualité et de la gestion du service.

Après avoir remercié les membres de cette société, Madame de FLEURIEU dit qu'il convient maintenant de donner un avis sur le projet de délégation de service public qui devra être mis en place au 1^{er} septembre 2009 pour continuer le service de restauration scolaire.

Elle rappelle que la Communauté d'agglomération a en charge la gestion de la restauration scolaire des écoles gérées par elle et gérées par la ville de Villefranche.

Le mode de gestion actuelle est une délégation de service public via un contrat d'affermage conclu en 2005 avec la société SHCB pour une durée de 4 ans.

Cela correspond à 22 restaurants pour 124.000 repas annuels.

La gestion de ce service peut se faire dans le cadre d'une régie directe, d'une délégation de service public ou d'un marché.

Le service peut se décomposer de la façon suivante :

- Fourniture des repas
- Service dans les restaurants
- Facturation et encaissement

Sur le choix du mode de gestion :

Madame la Présidente rappelle que le nombre de repas quotidien qui s'établit autour de 940 requiert une expertise en matière de restauration collective, dont la CAVIL ne dispose pas actuellement en interne.

Les sociétés spécialisées ont accès à des centrales d'achat, permettant d'acheter les denrées à un coût moindre.

De plus, la communauté d'agglomération est toujours propriétaire de l'outil de production, la cuisine centrale de la Chartonnière ; mais cet équipement a fait l'objet d'un bail commercial (3-6-9) en 2005 au bénéfice de la société SHCB qui a procédé à la mise aux normes complète du site.

Une gestion en régie serait donc particulièrement compliquée.

Madame de FLEURIEU rappelle que la délégation de service public par rapport au marché offre l'avantage de faire peser le risque économique sur le délégataire plutôt que sur la collectivité.

Le prestataire tire sa rémunération directement des usagers du service public.

Il est enfin précisé que lors de la conclusion du précédent contrat, la collectivité avait été assistée par un consultant extérieur. Il en sera de même pour le nouveau contrat.

Après discussion, les membres de la commission donnent un avis favorable pour le lancement d'une nouvelle délégation de service public (une abstention Madame MAURICE-GEB).

Madame MAURICE pose la question du fonctionnement de cette commission et s'inquiète sur la longueur de l'ordre du jour et des affaires discutées qui seront au détriment des discussions à venir sur le secteur de l'eau.

Madame de FLEURIEU rappelle qu'il s'agit d'une nouvelle commission avec un champ de compétences beaucoup plus large, que des réunions spécifiques pourront se tenir au cours de l'année et notamment celles portant sur le secteur de l'eau et de l'assainissement

Aujourd'hui, nous sommes dans une réunion générale de présentation de l'ensemble des rapports d'activités. Elle propose de retenir la date du mercredi 26 novembre pour organiser une réunion de la commission spécifiquement réservée à la problématique de l'eau et de l'assainissement.

ACTIVITE CENTRE FUNERAIRE GLEIZE

Le délégataire n'ayant pas pu présenter son rapport, Madame de FLEURIEU demande au Directeur Général de présenter les principales données, de manière synthétique.

Il est rappelé que l'exercice mars 2007/février 2008 est le 3^{ème} exercice pour lequel la gestion du centre funéraire a été assuré par la société LEFEVRE, GOYON & associés.

En 2007, en matière d'activité crémation il y a eu 434 crémations.

Il est précisé que la progression de cette activité, puisqu'en 2003, il y en a eu 314, en 2004 : 325, en 2005 : 348.

Au niveau de la répartition géographique des personnes, les résultats montrent que 25 % étaient des habitants de la CAVIL et 75 % hors CAVIL.

Sur les tarifs, la formule de révision des prix montre qu'il y a eu une majoration de 3,35 % par rapport à l'exercice antérieur et de 2,6 % sur les autres tarifs, tels que location salon de veille, salle de cérémonie, dispersion des cendres, etc....

Il est enfin précisé les montants des différentes prestations avec la répartition CAVIL et hors CAVIL.

Madame GRUAT dit que globalement le fonctionnement du centre funéraire ne pose pas de problème, que les gens qui accompagnent leur défunt en sont globalement satisfaits.

Elle revient tout de même sur le problème des prestations. Des gens qui habitent en dehors de la CAVIL ne comprennent pas la différence de prix entre les habitants de la CAVIL et ceux de l'extérieur.

Il est répondu par les membres de la commission, que c'est un investissement de l'agglomération qui est payé par les impôts des administrés de l'agglomération et qu'à ce titre, il semble tout à fait logique qu'il y ait une différence tarifaire.

Madame GRUAT évoque une deuxième question concernant le lieu des pierres de la mémoire. Cet emplacement destiné à la dispersion des cendres devient, selon elle, une véritable tombe avec des fleurs posées dessus. Ce n'est en aucun cas l'objectif de ce lieu qui doit recevoir uniquement la dispersion des cendres.

Après discussion, les membres de la commission demandent à ce que la commission sociale, qui a charge de ce dossier, puisse regarder cette question et la traiter au mieux.

Monsieur SZAC dit que lors d'une cérémonie, il y avait beaucoup de monde et la salle de cérémonie s'est avérée trop petite. Il sera demandé de même à la commission sociale d'étudier cette question.

Madame de FLEURIEU fait une synthèse sur le rapport sur la qualité et le prix d'élimination des déchets (dossier joint).

Elle précise que l'agglomération s'est lancée dans une politique de collecte sélective avec la mise en place d'un deuxième bac chez chaque contribuable.

Cette politique va dans le bon sens, puisqu'elle rappelle que le volume des fosses lors de la construction de l'usine d'incinération avait pris en compte la valorisation matière et donc l'amélioration du tri pour limiter au mieux la venue des déchets dans ces fosses.

Elle rappelle que le Sytraival qui est le syndicat compétent en matière de traitement des déchets, poursuit cet objectif : la valorisation énergétique. Elle précise aussi que la vapeur est réutilisée dans le cadre du chauffage urbain. Elle confirme que des chaudières bois vont bientôt être mises en place pour chauffer plus de 3.000 logements.

Elle signale que la TEOM qui est basée sur le foncier bâti est une taxe injuste et que le Sytraival étudie un moyen de calcul au volume des containers pour essayer de faire payer au plus juste le prix aux usagers. Les containers seraient équipés de puces.

Elle évoque le dossier du grenelle de l'environnement et les incidences au niveau des collectivités.

Elle demande que le rapport sur la qualité et le prix d'élimination des déchets soit joint au présent compte rendu.

Il est souligné un certain nombre de problèmes au niveau de la distribution des bacs pour la collecte sélective. Il est demandé aux services de régler au plus vite ces questions.

Les membres de la commission souhaitent de même que la question des composteurs soit reposée.

Monsieur FELIX signale qu'il n'est plus possible de brûler les déchets verts chez soi et il serait bon d'en informer officiellement les usagers.

Madame de FLEURIEU rappelle que ce fait est réglementaire et que le dernier numéro "infotri" en fait l'écho.

Suit une question de Monsieur FELIX sur l'audit qui a été mis en place concernant la collecte sélective. Il est précisé que cet audit est consultable à l'agglomération pour les gens qui en font la demande.

Madame de FLEURIEU qui doit quitter la séance demande à ce que ce rapport et toutes les questions qui concernent ce secteur d'activité soient précisés lors de la réunion du 26 novembre prochain.

Monsieur ROQUES de la société VEOLIA présente les grandes lignes de ce rapport eau et assainissement.

Monsieur PICARD suite à des problèmes d'accès aux dossiers (par internet) demande à ce que soient adressés à l'ensemble des membres de la commission les deux rapports d'activité eau et assainissement.

Suite à la présentation des grandes lignes de ce rapport, Madame MAURICE au nom du GEB, rappelle que le GEB avait demandé il y a un an, des graphiques à partir de résultats des analyses de l'eau traitée et de l'eau des pluies. Cela concernait la somme tétrachloroéthylène, trichloroéthylène, le trichloroéthane, les trihalométhanes totaux, les pesticides, l'oxadixyl, l'aluminium.

Il est constaté que cela n'a pas été fait et que le GEB renouvèle cette demande.

Madame MAURICE s'élève contre l'annonce faite par Veolia d'"une bonne qualité de l'eau distribuée" alors que l'oxadixyl, présent dans l'eau distribuée depuis 1999, a eu un pic en août 2007 et que le tétra et le trichlo sont toujours présents.

Elle précise que la présence de ces substances à des doses "réglementaires " depuis des années devrait être un souci de santé publique.

Il lui est répondu qu'il existe des normes, que ces normes sont respectées, que la qualité de l'eau est jugée acceptable selon les normes réglementaires actuelles et qu'elle n'est en aucun cas impropre à la consommation.

Il est demandé à Madame MAURICE, suite à ce qu'elle vient de dire au nom du GEB de travailler sur une nouvelle formulation qui pourrait être proposée au sein même de cette commission.

Sur une question sur la mise en place d'un équipement charbon actif qui traiterait les solvants chlorés et les pesticides.

Monsieur PICARD fait mention du coût de cet outil (2.500.000 € environ) et surtout sur les charges qui seront générées au niveau des exploitations de ce nouvel outil.

Il est demandé aux services de se rapprocher de la société VEOLIA pour connaître l'incidence financière de la mise en place de cet équipement au niveau du prix de l'eau.

Sur la question de la DUP des champs captants et des solvants chlorés, ces questions seront notamment évoquées lors de la réunion du 26 novembre prochain.

Monsieur PICARD dit qu'il a adressé une lettre à Monsieur le Sous-préfet concernant à la fois les solvants chlorés et les pesticides et qu'il a demandé à ce qu'une réunion

intervienne en présence de la DRIRE, de la DDASS et de la chambre d'agriculture pour solutionner au plus vite ces questions.

Monsieur SZAC demande à ce que cette lettre soit mise au compte rendu. Réponse positive de Monsieur le Président.

Sur l'assainissement, Madame MAURICE rappelle que le GEB avait demandé en 2006 que la priorité soit donnée aux ICPE. Or, il reste, semble-t-il, 3 installations classées à Amas et 6 à Villefranche. Le GEB renouvelle sa demande. Il lui est précisé qu'il existe beaucoup de convention de rejet industriel, que VEOLIA, comme les services de l'agglomération font leur travail de la manière la plus optimale possible.

Madame de FLEURIEU
Présidente Commission Consultative des
Services Publics Locaux

